

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 11 MAI 2017

L'Assemblée Communale s'est réunie le 11 mai 2017 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents : M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

* * * * *

M. le Maire a évoqué en premier lieu les résultats de l'élection présidentielle du 7 mai dernier, où 66 % des électeurs ont accordé leur confiance à Emmanuel MACRON. Il a précisé que Besançon a amplifié ce mouvement en votant à près de 78 % pour M. MACRON, faisant ainsi reculer le score de Mme LE PEN de plus de 13 points par rapport à son score national.

M. le Maire est heureux et fier du choix des Bisontines et des Bisontins qui, une nouvelle fois, n'ont pas vacillé en affirmant leur attachement indéfectible aux valeurs traditionnelles bisontines de solidarité, de tolérance et de rassemblement.

Il a précisé que son combat politique, celui de sa vie, est fondé sur un élément essentiel : son opposition aux arguments du FN et des extrémismes en général, qu'ils soient de gauche comme de droite, pour mieux faire passer la nécessité de la concorde, de la solidarité et du progrès. Il a toujours démontré sa détermination sur ce sujet en étant progressiste, ouvert et pragmatique et en ayant, chevillées au corps, les valeurs républicaines.

M. le Maire a rappelé qu'il partage ces «fondamentaux» avec l'ensemble des forces politiques qui composent la majorité municipale. Il a souhaité coupé court aux rumeurs en précisant, comme il l'a toujours dit, qu'il soutiendra le moment venu celui qui sera le plus à même pour continuer à gérer Besançon comme elle l'est depuis des années.

Il a été ferme sur le fait que la majorité municipale est solidement unie pour mener à bien le programme municipal et être à la hauteur de la confiance que les Bisontines et les Bisontins lui ont accordée en 2014. Elle n'a aucunement l'intention de dévier d'un millimètre de ses objectifs et encore moins l'intention de fléchir sur les accords passés et les principes qu'elle partage.

M. le Maire a rappelé qu'il est pleinement investi et reste à 100 % le Maire de Besançon et le Président de l'Agglomération en y consacrant toute son énergie et cela jusqu'au dernier jour de son mandat en 2020.

M. Yves-Michel DAHOUI a été désigné secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES

2. Nouvelle organisation du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains intégrant la mise en oeuvre de la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre - 12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement :

- . sur le transfert de la Direction Urbanisme Projets Planification à la CAGB,
- . sur le transfert ou la création des postes liés à la mise en oeuvre de la compétence PLUi, sur la création des quinze postes liés au droit d'option des agents et sur l'évolution du calibrage de huit postes,

- . sur l'ajustement de la liste des emplois permanents en conséquence,
- . sur le projet de convention de mise à disposition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cette convention.

3. Personnel Communal - Règlement du compte épargne-temps

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le nouveau projet de règlement du compte épargne-temps intégrant les évolutions,
- d'autoriser M. Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ce règlement.

4. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de médiation culturelle et d'un poste d'assistant de collections auprès de la Direction des Musées du Centre

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste d'assistant de collections relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein de la Direction des Musées du Centre ;
- la création d'un poste de chargé de médiation culturelle relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein de la Direction des Musées du Centre ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

5. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 3 postes de gardiens de Police Municipale auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur :

- la création de 3 postes de gardien de Police Municipale, relevant du cadre d'emploi d'agent de police municipale au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité publique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

6. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de gestion auprès de la Direction des Sports

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur :

- la création d'un poste de chargé de gestion relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux au sein de la Direction des Sports,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

CULTURE - TOURISME

7. Tarifs de la future application numérique pour la visite de la Citadelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser la mise à disposition gratuite des contenus de l'application numérique (mise en service 2017),
- d'autoriser le prêt payant du matériel (2 € par tablette) pour les individuels et les groupes adultes,
- d'autoriser le prêt gratuit du matériel pour les groupes enfants et enseignants en préparation de visite.

8. Citadelle - Projet Aquarium - Signature de conventions de mécénat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mécénat avec la Fondation ENGIE, HALLE PAYS DOLOIS (HPD) et CAMPENON BERNARD VERAZZI (CBV).

M. LIME et M. BODIN (2) n'ont pas pris part au vote.

9. «Chantier de jeunes à la Citadelle» - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DEVELOPPEMENT

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat avec MOYSE DEVELOPPEMENT.

10. Modificatif à la délibération du 6 avril 2017 portant sur les subventions aux associations culturelles - Première attribution 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification de l'attribution de la subvention proposée à l'association La Salamandre pour 2017 pour un montant de 3 000 € et non pas de 4 000 € comme indiqué par erreur dans la délibération du 6 avril 2017.

SPORTS

11. Dénomination de la salle de boxe rue Bersot

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la proposition de dénomination de la salle de boxe du gymnase municipal Bersot «Salle Jean Josselin».

12. Centre International de Séjour - Avenant à la convention d'objectifs - Subvention 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de décider, au titre de l'année 2017, l'attribution au CIS de la subvention annuelle de 114 000 €,
- d'autoriser M. l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue pour la période 2016-2017.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

13. Edition 2017 du festival «Libres Regards» à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association «La Grosse Entreprise» dans le cadre de son partenariat avec l'association «Libres Regards» pour la mise en place des événements qui se dérouleront en mai 2017 à Besançon.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE (2), M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. DUMONT, Mme CAULET, M. FAGAUT (2), Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme WERTHE (2), Mme COMTE-DELEUZE et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

VIE DES QUARTIERS

14. Aide aux Temps Libres (ATL) / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Avenant à la convention signée avec la CAF du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention Aide aux Temps Libres (ATL) / Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à intervenir avec la CAF du Doubs,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant,
- d'autoriser l'encaissement des montants notifiés par la CAF, dans le cadre de la convention initiale et de l'avenant n° 1.

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

15. Mise à jour de la convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir.

16. Acquisition de caméras-piétons pour les agents de police municipale - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet d'acquisition de 40 caméras-piétons et de leurs accessoires pour les agents de Police Municipale,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une participation de l'Etat, au titre du FIPD, pour le financement des dépenses d'acquisition de caméras-piétons,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document s'y rapportant.

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

17. Centre Technique - Restructuration de l'atelier de maintenance automobile - Signature de la convention de répartition financière

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention de répartition financière avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

M. FOUSSERET, Mme DARD (2) et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

18. Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Automobile et Logistique - Information

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce dossier.

19. Ex-Bâtiment CNRS - Bail emphytéotique au profit de la COMUE, 32 avenue de l'Observatoire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bail emphytéotique,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ce bail.

M. FOUSSERET, M. POUJET, Mme PESEUX et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

20. Maison du Directeur - Bail emphytéotique au profit de la COMUE, 43 avenue de l'Observatoire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bail emphytéotique,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ce bail.

M. FOUSSERET, M. POUJET, Mme PESEUX et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

MAITRISE DE L'ENERGIE

21. Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé le programme technique de travaux prévisionnels de mise en conformité 2017.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

FORETS - ESPACES VERTS

22. Forêts communales - Forêt de Chailluz - Mise en place de circuits VTT dans le cadre du schéma de randonnées pédestres et VTT du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la mise en place des circuits VTT en forêt de Chailluz tel que décrits dans la délibération et le plan,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention «Circuits VTT - Convention relative à la répartition des missions entre la CAGB et la Ville de Besançon».

M. STHAL et Mme PRESSE (2) n'ont pas pris part au vote.

VOIRIE

23. Convention relative à la mise à disposition des services municipaux pour la modification de l'éclairage du stade municipal de Saint-Vit

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le projet de convention entre la Ville de Saint-Vit et la Ville de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cette convention.

24. Convention relative à la mise à disposition des services municipaux auprès de la CAGB pour la restructuration de l'éclairage extérieur du dépôt bus sis 5 rue Édouard Branly à Besançon et l'étude d'opportunité de l'extinction de la rocade Nord-Ouest

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec la CAGB.

M. LOYAT n'a pas pris part au vote.

25. Principe de transfert partiel des routes départementales RD 70 et 683 dans les secteurs Léo Lagrange, Gibelotte, rue Voirin, Place Leclerc et avenue de la Paix

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter le principe du transfert partiel des routes départementales RD 70 et 683 sur les tronçons correspondants à l'avenue Léo Lagrange, au pont de la Gibelotte, à l'avenue du 60^{ème} Régiment d'infanterie (entre le pont de la Gibelotte et le carrefour rue Voirin), à la rue Voirin, à la place Leclerc et à l'avenue de la Paix,

- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. GONON et M. FAGAUT (2) n'ont pas pris part au vote.

26. Transport en commun en site propre - Gestion des eaux pluviales - Convention financière entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'un fonds de concours d'un montant maximum de 220 000 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention financière entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

M. LOYAT n'a pas pris part au vote.

27. Réalisation d'un espace dédié au transport scolaire rue des Courtils - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la réalisation d'un espace dédié au transport scolaire, rue des Courtils
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et auprès de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

M. LOYAT, M. ACARD et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

28. Fontaine Ecu-Chailot - Délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication - Conventions avec le SYDED et Orange

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage relatives aux travaux de réseaux d'électricité et de télécommunications ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions financières relatives à l'ensemble des travaux, ainsi que leurs annexes «prévisionnelles» et «définitives», et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, avec Orange, les conventions particulières, option B, pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAF, M. LIME, M. POUJET, Mme PRESSE (2), Mme FALCINELLA, Mme WANLIN, Mme LEMERCIER, et M. FAGAUT (2) n'ont pas pris part au vote.

29. Projet Urbain de Quartier Durable des Vaïtes - Acquisition d'un terrain sis 3 Chemin de Brûlefoin à M. Pierre CHEVASSU

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

30. Projet Urbain de Quartier Durable des Vaïtes - Acquisition de deux parcelles de terrains sis 2 rue Anne Frank à Grand Besançon Habitat

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

31. Rétrocession de terrains situés dans le périmètre de la ZAC «Les Vaïtes» au profit de la SPL Territoire 25

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,
- le déclassement des parcelles CK n° 319, CL n° 451 et CI n° 310 du domaine public,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

32. Subvention au Centre de Soins et de Réadaptation «Les Tilleroyes»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € au Centre de Soins et de Réadaptation «Les Tilleroyes».

M. VAN HELLE, M. DEVESA et Mme LEMERCIER n'ont pas pris part au vote.

33. Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Subvention annuelle au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 25 000 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP),
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

34. Subventions à des classes transplantées et à diverses associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

1) Séjour en classe de découverte

- Ecole Jean Boichard : 1 080 €.
- Ecole élémentaire Butte : 1 566 €.
- Ecole élémentaire Edouard Herriot : 1 512 €.
- Ecole élémentaire Fourier : 1 800 €.
- Ecole élémentaire Ile de France : 2 196 €.

- Ecole élémentaire Viotte : 1 242 €.
- Ecole élémentaire Vieilles Perrières : 1 440 €.
- Ecoles maternelle et élémentaire Viotte : 1 944 €.

2) Diverses associations

- Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) : 1 980 €.
- Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP Union Locale) : 660 €.
- Pupilles de l'Enseignement Public (PEP25) : 1 500 €.
- Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) : 1 525 €.

M. LIME, M. DAHOUI (2), M. LOYAT, Mme ZEHAF, M. LEUBA et Mme CAULET n'ont pas pris part au vote.

35. Fête de la Musique 2017 - Dispositif Emergences 2017 - Attribution de subventions aux associations culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 14 600 € :

- Fête de la Musique 2017

- à l'association Le Bastion : 5 800 €
- à l'association Citron Vert : 2 000 €
- à l'ASEP : 1 600 €
- à l'association Uppertone : 2 000 €.

- Dispositif Emergences 2017

- La Cellule : 800 €
- Le CAEM : 800 €
- Mélodies en sous-sol : 800 €
- Le Bastion : 800 €.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

M. DAHOUI (2) n'a pas pris part au vote.

36. Congrès - Attribution de subvention - 3^{ème} répartition au titre de l'année 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur l'attribution de neuf subventions pour un montant total de 10 200 € :

Congrès/colloques universitaires organisés par des laboratoires de l'Université de Franche-Comté :

- Laboratoire de Psychologie de l'Université de Franche-Comté (SLHS) : 400 €.
- UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques de Besançon : 2 000 €.
- Institut FEMTO : 800 €.
- Laboratoire ELLIAD : 500 €

- Laboratoire de Chrono-Environnement : 400 €.
- Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE Ledoux) : 400 €.
- Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité : 3 200 €
- Laboratoire ISTA (Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité) : 500 €.

Congrès/colloques privés organisés par des associations :

- Association Cocktail : 2 000 €.

M. MORTON, M. SCHAUSS et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.

37. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions aux associations suivantes au titre du programme «Manifestations» pour un montant total de 3 400 € :

- Olympique de Besançon : 1 500 €
- Alliance Natation Besançon : 1 000 €
- Fort Trail : 900 €.

38. Comité des Fêtes - 40^{ème} édition du carnaval de Besançon - Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention complémentaire exceptionnelle de 2 500 € pour la 40^{ème} édition du Carnaval de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 3 à intervenir dans ce cadre.

Mme FALCINELLA, Mme ANDRIANTAVY et M. DUMONT n'ont pas pris part au vote.

MARCHES

39. Autorisation de lancement et de signature des marchés pour le Département Eau et Assainissement

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer les procédures de passation des marchés publics,
- de signer les marchés avec les titulaires retenus.

40. Acquisition de fourniture d'habillement général et articles chaussants - Groupement de commandes et signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics et à signer les marchés correspondants.

41. Permis de végétaliser - Programme de développement des Espaces Végétalisés et Partagés de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider le permis de végétaliser, la Charte des Espaces Végétalisés et Partagés de Besançon et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions d'autorisation d'utilisation du domaine public avec les associations ou groupes d'habitants concernés.

La séance est levée à 18 h 20.

Hôtel de Ville, le 18 MAI 2017

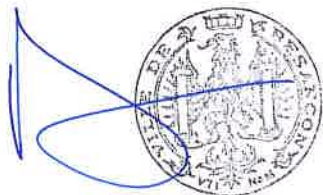
Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.

Affiché à Besançon, le 18 MAI 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir, j'ouvre la séance.

Le 7 mai dernier, 66 % des électeurs ont accordé leur confiance à Emmanuel MACRON qui devient le Président élu de la République Française.

Notre ville, vous le savez, a amplifié ce mouvement en votant à près de 78 % pour Emmanuel MACRON et faisant ainsi reculer le score de Mme LE PEN de plus de 13 points par rapport à son score national.

Je suis très fier et très heureux du choix des Bisontines et des Bisontins qui, une nouvelle fois, n'ont pas vacillé en affirmant leur attachement indéfectible aux valeurs traditionnelles bisontines de solidarité, de tolérance et de rassemblement. Et cela va bien au-delà d'ailleurs de mes propres amis politiques.

Vous le savez, j'ai fondé mon combat politique, celui d'une vie, que j'espère encore longue, sur un élément essentiel : mon opposition aux arguments des extrêmes, du Front National et des extrêmes en général, qu'ils soient d'ailleurs de Gauche comme de Droite, pour mieux faire passer la nécessité de la concorde, de la solidarité et du progrès et, comme dirait un de mes amis, de la bienveillance. J'ai pu aussi démontrer ma détermination sur ce sujet. Je suis donc depuis toujours et je resterai un maire progressiste, ouvert, pragmatique avec, chevillées au corps, nos valeurs républicaines et la volonté de continuer à rassembler.

Ces «fondamentaux», je les partage avec l'ensemble des forces politiques qui composent la majorité municipale et aussi, je le disais, même au-delà de cette majorité municipale. J'ai lu récemment divers commentaires, diverses analyses qui laissaient interrogatifs sur l'unité de notre Majorité et, aussi, finalement, sur la suite de mon mandat, avec des préoccupations sur mon successeur. Beaucoup pensent d'ailleurs qu'il est désigné, là encore si j'en crois certains articles. Eh bien, je vous le dis très simplement, ils sont très mal informés parce que ce n'est pas pour moi le sujet du moment. Je soutiendrai -je l'ai toujours dit- le moment venu celle ou celui qui sera le plus à même de faire gagner les idées que nous défendons depuis plusieurs années, plusieurs décennies, afin que cette ville puisse continuer à être gérée comme elle l'est depuis les années 60 et même avant, 50.

Je veux donc ce soir être très clair, j'ai d'ailleurs rencontré l'ensemble des groupes politiques de ma Majorité pour m'entretenir avec eux et nous sommes parfaitement d'accord là-dessus. Je suis très clair : nous sommes solidement unis pour mener à bien le programme municipal que nous avons présenté aux Bisontines et aux Bisontins en 2014 et pour être à la hauteur de la confiance que les Bisontines et les Bisontins nous ont accordée en 2014. Et je n'ai aucune intention de dévier d'un millimètre de nos objectifs et encore moins l'intention de fléchir sur nos accords et les principes que nous partageons.

Je l'ai toujours dit, il y a des objectifs nationaux, des problèmes nationaux, des discussions nationales, ce n'est pas le lieu ici pour en faire état et l'ensemble des collègues qui vont participer aux élections législatives ont le droit, bien sûr, d'exprimer leur opinion, mais moi je ne prendrai pas parti à ce sujet et il est clair que ces discussions-là n'auront pas lieu ici, dans cette enceinte ; ce n'est pas cela que l'on attend de nous.

Je suis donc plus que jamais pleinement investi et je le reste à 100 % -on ne peut pas aller au-delà- le Maire de Besançon et le Président de l'Agglomération. Et j'ai toute confiance dans toute l'équipe municipale qui m'entoure, Conseillers Municipaux, Conseillers Délégués, Adjoints, quelle que soit leur couleur politique, pour la poursuite de la réussite de notre mandat municipal.

Je lis ici et là et je le ferai jusqu'à la fin de ce mandat, donc en 2020, que ma succession suscite des commentaires et des supputations. Et je dis à celles et à ceux qui se prêtent d'ores et déjà à ce type de propos qu'ils se trompent car nos concitoyennes et nos concitoyens attendent surtout de nous -au-delà de ces tripatouillages d'appareil éventuels- l'engagement et des résultats pour notre ville. C'est pour ma ville que je me bats, pour notre ville que je me bats. Voilà ce qui compte. Le reste ce ne sont pour moi que des palabres inutiles.

La majorité plurielle, qui n'est pas d'accord sur tout bien sûr -et surtout en ce moment- est d'accord sur l'ensemble de notre programme. Cette majorité plurielle que je conduis est concentrée sur son travail pour nos concitoyens. Nous sommes là pour être dans l'action, au plus proche de leurs préoccupations quotidiennes et avec également le souci permanent de voir loin en préparant l'avenir de notre territoire avec des projets qui sont des beaux projets structurants pour l'ensemble des habitants de notre ville et je dirais même au-delà, de notre Agglomération.

Je le redis, les Bisontines et les Bisontins, comme les Françaises et les Français, en ont assez des manœuvres d'appareil. Et je ne laisserai jamais les polémiques politiques stériles, quelles qu'elles soient, prospérer dans cet hémicycle, que cela soit clair.

Voilà, je crois que j'ai été clair. Je vous remercie pour votre attention et je vais laisser place aux débats de ce Conseil Municipal.

M. Julien ACARD : Vous dites que vous êtes très fier que Besançon ait voté M. MACRON, effectivement, majoritairement. Moi, je vais un petit peu secouer votre enthousiaste : Marine résiste très bien à Besançon qui est pourtant une grande ville française. Je pense que vous n'aurez pas l'occasion de fanfaronner à l'Association des Grandes Villes de France dont vous êtes, je crois, un membre du Bureau.

M. LE MAIRE : Qui n'existe plus d'ailleurs.

M. Julien ACARD : France Urbaine ou je ne sais pas quoi !

M. LE MAIRE : Oui, vous ne savez pas ! Vous connaissez très mal vos dossiers.

M. Julien ACARD : Je vois que ça vous émoustille, effectivement.

M. LE MAIRE : Pas du tout. Non, je constate simplement...

M. Julien ACARD : C'est bien, ça prouve la tenue de mon propos.

M. LE MAIRE : Je constate simplement que comme celle que vous appelez Marine quand je l'appelle Mme LE PEN, vous ne connaissez pas vos dossiers.

M. Julien ACARD : Je vais continuer.

M. LE MAIRE : Allez-y.

M. Julien ACARD : Oui, enfin, écoutez, ce n'est pas moi qui met une oreillette à France Bleu !

M. LE MAIRE : Quoi ?

M. Julien ACARD : ...22 % des voix sur Besançon, 9 500 électeurs, c'est le score le plus haut et c'est un score historique à Besançon. Je le dis très clairement, c'est une première pierre. Nous allons amplifier le mouvement, amplifier ce score dans les prochaines semaines et les prochaines années. Les Français se rendront compte très rapidement que M. MACRON est un leurre et je pense que nous aurons même l'occasion dans cet hémicycle de nous rendre compte qu'effectivement il y a des promesses qu'il ne pourra pas tenir, notamment en terme de budget des collectivités territoriales et locales. En tout cas, vous parlez de fin des manœuvres politiciennes, moi, ce que je constate c'est que M. MACRON ne présentera pas de candidat aux législatives contre M. VALLS. Manifestement vous aussi vous vous êtes fait avoir Monsieur le Maire, je le regrette.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas triste pour moi quand même ! Rassurez-moi ! Le contraire m'aurait fortement étonné et inquiété d'ailleurs.

M. Laurent CROIZIER : À mon tour, je vais me féliciter de l'élection à la Présidence de la République d'Emmanuel MACRON. L'élection d'un Président de 39 ans qui propose un projet libéral, progressiste, européen, qui s'affranchit de toutes les barrières politiques ne peut que me satisfaire et le MoDem dont nous sommes les représentants avec ma collègue Odile FAIVRE-PETITJEAN, ici, au Conseil Municipal est un des socles sur lequel repose le programme d'Emmanuel MACRON.

Cette façon de faire de la politique nourrit les positions de notre groupe au Conseil Municipal de Besançon. Nous, nous votons en élus du Centre, c'est-à-dire de façon constructive, responsable et pragmatique, en pensant à une seule chose, l'intérêt des Bisontins.

Le choix que nous avons fait d'accompagner Emmanuel MACRON nous donne une responsabilité ici aussi, celle d'être localement les garants de l'alternance et de la rupture avec les pratiques politiques de ces dernières décennies, les garants de la moralisation et du renouvellement que les Français attendent.

Moi, j'aurais une question à vous poser, Monsieur FOUSSERET : êtes-vous sûr d'avoir compris au sein de ce Conseil Municipal la proposition politique d'Emmanuel MACRON et les valeurs de son mouvement ? Lui, s'affranchit des étiquettes politiques, vous, Monsieur le Maire, vous demeurez dans les clivages. Lui, respecte ses partenaires et ses adversaires, vous, Monsieur le Maire, vous m'insultez à la télévision et vous méprisez votre Minorité. Lui, veut balayer les petits arrangements, ils sont votre pratique quotidienne. Et lui a rompu avec le Parti Socialiste et les idées d'Extrême-Gauche, vous, Monsieur le Maire, il compose votre Majorité.

Alors, vos déclarations à l'encontre du MoDem local qui ne représentent pas -et je le précise- celles des adhérents d'En Marche, sont révélatrices de votre façon de faire de la politique qui n'est pas la nôtre.

Avec ma collègue Odile FAIVRE-PETITJEAN, cela ne nous empêchera pas de continuer à construire un projet d'avenir basé sur l'éthique, la cohérence et l'honnêteté avec les Bisontins qui sont, eux, l'avenir de notre ville. Après tout 2020 n'est pas si loin.

M. LE MAIRE : Eh bien, écoutez, j'ai très bien compris la position d'Emmanuel MACRON. Mais d'abord je ne vous ai pas insulté à la télévision, je n'insulte jamais personne pas plus que je ne porte d'oreillette à France Bleu. Attendez, simplement ce que vous venez de dire confirme, si besoin était, effectivement ma position.

Monsieur CROIZIER regardez-moi, il faut que les choses soient claires. Il faut que les choses soient très claires. On ne peut pas être contre dans une enceinte et pour dans une autre enceinte. Il faut se mettre en accord, il faut être honnête avec sa conscience. Donc, je vous ai déjà dit : choisissez et on discutera. Moi, je suis aussi responsable, j'ai une équipe municipale qui est variée politiquement, qui est plurielle. Nous sommes en désaccord sur un certain nombre de choses mais nous sommes d'accord sur les projets municipaux. Vous êtes toujours en désaccord ! Et les Bisontines et les Bisontins ne comprendraient pas que je puisse -c'est votre avis, peut-être- avoir une attitude différente pour des élections législatives que la conduite de cette Assemblée. Il faut simplement, Monsieur CROIZIER, de la cohérence et 2020 n'est pas encore là, vous avez encore le temps de réfléchir d'ici là.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous sortons d'une élection présidentielle qui, pour certains d'entre nous, laisse un goût amer mais, comme vous l'avez dit, l'essentiel est que l'obscurantisme n'ait pas pris le pouvoir en France. Et je voudrais dire que je souhaite, comme beaucoup ici, bonne chance à la France qui a un nouveau Président pour lequel je n'ai pas voté au 1^{er} tour, et bonne chance aussi à l'Europe parce que ça a été aussi, pour moi, un des éléments qui ont amené à mon vote du 2^{ème} tour.

Je vous donne acte, Monsieur le Maire, de votre engagement très précoce auprès d'Emmanuel MACRON, personne ne peut en douter, et j'espère que cette proximité sera utile à notre ville.

Ceci dit, je constate que la Majorité Présidentielle est déjà en conflit puisque l'intervention récente de notre collègue Laurent CROIZIER et votre réponse posent question sur cette Majorité Présidentielle.

M. LE MAIRE : C'est aussi votre Majorité municipale à votre groupe municipal à vous.

M. Pascal BONNET : Pour vous la Majorité, pour lui l'Opposition, bien sûr...

M. LE MAIRE : On ne va pas trop rentrer là-dedans.

M. Pascal BONNET : Là vous étiez dans le débat interne à la Majorité Présidentielle, c'est tout, je voulais juste dire ça.

Le discours du Président de la République est une chose, la réalité sur le terrain entre ses soutiens apparemment est déjà compliquée.

D'autre part, en tant que Maire de Besançon vous aurez sans doute le souci des engagements du Président que vous avez soutenu et en particulier de la nécessité que vous aurez à ne plus vivre avec la taxe d'habitation, avec des engagements qui sont pris mais on verra ce qui sera de la réalité. Vous avez souvent été inquiet des baisses de dotations et des pertes d'autonomie fiscale, là, ça en prendra un sacré coup.

Ceci dit, ça ne peut pas être pire que le Président, qui était avant votre ami, François Hollande qui a, quand même, largement diminué nos dotations budgétaires et nous a fait perdre notre statut de capitale régionale.

Je ne veux pas être trop long. Je constate que là encore il y a un discours national, une volonté de renouvellement et d'ouverture et à Besançon la volonté claire et nette de votre part de maintenir une union de la Gauche, c'est clair, au moins, on sait face à quoi on est. On n'en est pas aux municipales de 2020, même si certains apparemment y pensent beaucoup, on est en 2017...

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Pascal BONNET :...dans l'Opposition, avec pour nous, groupe LR, UDI et MoDem pour certaines choses une volonté de s'opposer.

Et je voudrais aussi rassurer Laurent CROIZIER parce que nous sommes aussi dans un esprit constructif responsable, éthique et dans l'intérêt des Bisontins...

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET :...on n'entre pas trop dans la politique nationale. Simplement vous ne serez pas surpris que je vous dise que j'espère pour le pays, aux côtés de ce Président, dans la coexistence, une majorité gouvernementale LR, UDI et je compte sur Françoise BRANGET et Ludovic FAGAUT pour défendre les intérêts de Besançon à vos côtés, dans l'avenir.

M. LE MAIRE : C'est normal que vous disiez cela, mais je crois que nous sommes tous ici d'accord, me semble-t-il, sur une chose : travailler, effectivement, sur un projet pour faciliter la vie des Bisontines et des Bisontins. Et puis aussi peut-être continuer à travailler. Une chose est très importante, je crois que vous l'avez citée Monsieur BONNET, c'est la moralisation de la vie politique et c'est quelque chose sur lequel nos concitoyennes et nos concitoyens sont très attentifs et je pense que là les choses vont aller très, très vite et qu'on le verra, et qu'Emmanuel MACRON tiendra ses promesses.

En tout cas, je vous remercie de tout cela.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal de la dernière séance ? Je n'en vois pas.

Le secrétaire de séance sera M. DAHOUI.

Nous avons le quorum. Nous allons maintenant rentrer dans l'ordre du jour».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 1

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 2

Nouvelle organisation du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains intégrant la mise en œuvre de la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

«**M. LE MAIRE** : C'est un sujet qui a déjà été évoqué à l'Agglomération.

M. Pascal BONNET : Oui, juste une explication de vote : dans la suite des débats précédents nous nous abstiendrons puisque nous n'avons pas voté le transfert de compétences.

M. LE MAIRE : D'accord. Je pense que c'est cohérent effectivement.

Donc quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12. Quels sont ceux qui sont contre ? 2. Les autres sont favorables».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 3

Personnel Communal - Règlement du compte épargne-temps

«**M. LE MAIRE** : C'est un sujet qui a déjà été évoqué, entre autres avec les syndicats.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 4. Les autres sont donc favorables».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 4

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de médiation culturelle et d'un poste d'assistant de collections auprès de la Direction des Musées du Centre

«**M. Pascal BONNET** : Juste pour dire que bien que vigilants sur les créations de postes et les contraintes budgétaires. Nous soutenons largement ces créations qui font suite à des réductions de postes lors de la fermeture du Musée et qui visent à permettre au Musée, après son ouverture, de fonctionner au mieux. C'est l'occasion de rappeler à quel point notre patrimoine culturel et son exploitation, son animation, son rayonnement sont des éléments majeurs pour la Ville de Besançon sur lesquels on doit s'appuyer de plus en plus. Donc c'est sans état d'âme que nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE : Vous voyez qu'il y a des moments où on est d'accord Monsieur BONNET !

Il y a des oppositions ? Des abstentions ? 2 abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 5

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 3 postes de gardiens de Police Municipale auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

« M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 6

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de gestion auprès de la Direction des Sports

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 2 abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 7

Tarifs de la future application numérique pour la visite de la Citadelle

«**M. LE MAIRE** : C'est un système qui était ancien et qui va être changé. On doit passer cela en Conseil Municipal, il y a donc un vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté. Myriam, veux-tu ajouter quelque chose ?

Mme Myriam LEMERCIER : Oui merci Monsieur le Maire. Je voulais juste dire qu'une commission du Conseil Bisontin des Jeunes avait travaillé sur cette application. Je les en remercie.

M. LE MAIRE : Exact. J'avais noté là. On salue le travail du CBJ, avec lequel tu travailles beaucoup, donc merci à toi aussi».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 8

Citadelle - Projet Aquarium - Signature de conventions de mécénat

« **M. LE MAIRE** : C'est la rénovation de cet aquarium de poissons d'eau douce de nos rivières ; comme vous le savez, ça va du silure au tout petit, petit poisson. Signature de conventions de mécénat pour un coût d'environ 400 000 €. Ce projet est, je crois, totalement financé par du mécénat.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

QUESTION 9

«Chantier de jeunes à la Citadelle» - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DEVELOPPEMENT

«**M. LE MAIRE** : Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Société MOYSE Développement qui, au passage, va fêter son 70^{ème} anniversaire très prochainement, sous forme de 10 000 € pour permettre à des jeunes de Besançon, mais aussi d'ailleurs, d'une part des liens entre jeunes, dans le cadre d'un programme de travail sur la Citadelle.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Je vous remercie».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 10

Modificatif à la délibération du 6 avril 2017 portant sur les subventions aux associations culturelles - Première attribution 2017

«M. LE MAIRE : Il faut lire «la subvention à La Salamandre n'est que de 3 000 € au lieu de 4 000 €» ; il a dû y avoir un problème dans les chiffres.

Oppositions ? Abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 11

Dénomination de la salle de boxe rue Bersot

«**M. LE MAIRE** : C'est une promesse que l'on avait faite, avec Abdel GHEZALI. On pense qu'effectivement c'est bien que l'on puisse rendre hommage à un grand champion bisontin qui s'appelle Jean JOSSELIN, que l'on connaît bien, qui était d'ailleurs l'autre jour au Palais des Sports et donc ce n'est que lui rendre hommage puisqu'il est né ici, il y a déjà quelques années, dans le quartier Jean Jaurès me semble-t-il.

Abdel tu veux dire quelque chose ?

M. Abdel GHEZALI : Je voudrais simplement dire que l'inauguration aura lieu le mardi 20 juin à 18 h 30 et évidemment vous êtes conviés. Je pense que c'est un moment important. Je voudrais dire aussi que ce lieu, on l'a vu avec lui, et c'est lui qui a souhaité que cette salle-là soit dénommée à son nom.

M. LE MAIRE : Cela pose d'ailleurs plus globalement le problème, quand ces sportifs de haut niveau se retrouvent effectivement en fin de carrière, de la façon dont ils continuent à vivre. Alors maintenant les choses sont différentes, tout cela est pris en compte mais à la période de Jean JOSSELIN c'était autre chose ; il a des difficultés pour vivre, on en est conscient.

Peut-être qu'on va organiser effectivement un gala en son honneur pour l'aider, on n'a pas de possibilité, nous, de financer directement. Je crois que la reconversion des sportifs de haut niveau c'est un vrai sujet.

M. Philippe MOUGIN : Oui, nous pensons que c'est une très bonne décision et une reconnaissance, comme vous l'avez dit, pour un grand champion. Et cette idée de gala est aussi une bonne nouvelle. Évidemment, nous en sommes très heureux mais je voudrais aussi citer M. Lucien LAURENT comme j'ai pu le faire en commission qui est quand même un Bisontin qui a participé à la première Coupe du Monde.

M. LE MAIRE : Premier marqueur de la Coupe du Monde.

M. Philippe MOUGIN : Voilà, il a marqué le premier but, c'était en Uruguay contre le Mexique, il me semble. Donc, ce serait bien qu'on fasse aussi une petite place à ce Monsieur.

M. LE MAIRE : M. LAURENT nous l'avons déjà honoré à plusieurs reprises, nous l'avons même rencontré, c'était Patrick qui devait être aux commandes à ce moment-là, me semble-t-il. Lucien LAURENT habitait dans le quartier de Palente-Orchamps, on l'avait rencontré et je crois qu'on avait dû lui remettre la médaille de la Ville ou le faire Citoyen d'Honneur au moment de la Coupe du Monde de foot en 1998, je crois.

M. Philippe MOUGIN : On pourrait faire un petit effort éventuellement pour appeler un stade. Et j'ai une petite pensée aussi pour Raphaëlle TERVEL et M. Morgan KNEISKY qui sont des grands champions bisontins aussi et qu'on pourrait aussi honorer de la même façon.

M. LE MAIRE : Morgan KNEISKY, je voulais en parler dans quelques instants, donc je vais le faire maintenant.

Il y a deux choses que je veux signaler aujourd'hui : c'est Morgan KNEISKY que nous avons déjà reçu ici officiellement au moins deux fois, dans cet Hôtel de Ville, je m'en souviens très bien, qui est Bisontin, qui était Planoisien même, je crois, d'une famille de Bisontins dont le papa est cycliste, le Papy était aussi un cycliste, on les a rencontrés à de nombreuses reprises.

Et puis, je veux aussi me féliciter du fait que nos filles de l'ESBF sont quand même européennes. Je rappelle d'ailleurs que dimanche, à 17 heures, il y a un match au Palais des Sports contre Metz. Ça va être un beau match. De toute façon, les matches contre Metz, depuis des années, sont toujours des beaux matches mais donc elles sont européennes. C'est un grand bonheur de savoir que cette équipe qui est une équipe comme on les aime, ce n'est pas une équipe où on a été «acheter» des mercenaires à droite ou à gauche, c'est une équipe qui est, -pas totalement- mais en grande partie issue du Centre de formation. Il en est de même pour le Hand féminin. Il en est aussi un peu de même de plus en plus pour le football, pour les sports et, globalement, on soutient effectivement toutes ces actions de formation pour faire en sorte que les gens de chez nous puissent arriver au plus haut niveau.

Félicitations bien sûr à Morgan KNEISKY, je l'ai fait car il m'avait appelé dès l'arrivée pour me prévenir. Et puis aussi félicitations aux filles de l'ESBF.

Concernant la salle de boxe Jean JOSSELIN, je pense que tout le monde est d'accord. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 12

Centre International de Séjour - Avenant à la convention d'objectifs - Subvention 2017

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? 2. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 13

Edition 2017 du festival «Libres Regards» à Besançon

«M. LE MAIRE : Pas de questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 14

**Aide aux Temps Libres (ATL) / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) -
Avenant à la convention signée avec la CAF du Doubs**

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 15

Mise à jour de la convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat

«**M. LE MAIRE** : C'est que l'on doit actualiser, on doit en parler, on a donc décidé de proposer au Conseil Municipal l'achat de caméras-piétons pour l'ensemble de nos policiers municipaux mais on en reparlera tout à l'heure, c'est le point suivant.

On peut d'ailleurs mettre carrément ces deux points ensemble. Je passerai d'ailleurs la parole à Danielle POISSENOT.

Pourquoi ces caméras ? C'est une expérimentation dans un certain nombre de villes. Les retours d'expérience qu'on a pu avoir font que c'est très positif, ça calme beaucoup, effectivement, ça fait baisser la tension lorsqu'il y a des incidents. Et d'un point de vue de la déontologie, ça permet totalement de dire si les choses ont été faites de façon régulière, comme elles le sont toujours. Mais en tout cas, ça permet de clarifier un certain nombre de choses. Et ça permet aussi, puisque ces caméras sont des caméras full HD qui filment même la nuit, d'apporter des preuves pour permettre de faire en sorte que des délinquants soient retrouvés. Donc, l'avis général c'est que ça calme beaucoup les relations, ça pacifie les relations et ça protège notre personnel municipal, et ça protège aussi quelque part les habitants de cette ville.

M. Philippe MOUGIN : Pour le point 15, la mise à jour de la convention, nous sommes globalement d'accord avec celle-ci. Nous trouvons aussi pour la question 16 que c'est une très bonne chose de munir les policiers municipaux de caméras à charge et à décharge pour faire rayonner la justice et la vérité.

Par contre, pour enfoncer le clou, je dirais qu'il aurait été encore mieux de les armer. Je ne veux pas remettre le débat.

M. LE MAIRE : Je pensais bien que vous alliez le dire.

M. Philippe MOUGIN : J'espère qu'à force d'enfoncer le clou vous en tiendrez compte un jour.

M. Ludovic FAGAUT : Au risque de vous décevoir, je vais aussi encore enfoncer le clou par rapport à tout cela. Effectivement, je pense que ce renouvellement de la convention va plutôt dans le bon sens notamment avec le point 16 et les caméras qui sont portées par nos policiers municipaux. On peut le voir, dans certaines collectivités, lorsque ces caméras sont portées par les policiers municipaux, il y a quand même une baisse très importante en tout cas des incivilités à leur égard sur le terrain. Certains parlent de 80 % de baisse d'incivilités, mais en tout cas je pense que ça va plutôt dans le bon sens et ça permet aussi de rassurer nos policiers municipaux. Et surtout aussi, certains parlent -alors moi, je n'emploierai pas ce mot-là-, de caméras anti-bavure, je ne crois pas, au contraire...

M. LE MAIRE : Non, non, ce ne sont pas des caméras anti-bavure.

M. Ludovic FAGAUT : Non, mais quand on lit dans la presse, d'une façon générale certains parlent de caméras anti-bavure, moi, je n'irai pas du tout sur cette logique-là, au contraire, c'est bien, en tout cas, des caméras qui permettent aussi de clarifier les choses, de rassurer, de protéger nos policiers municipaux comme vous l'avez très justement dit et en tout cas nous irons dans ce sens-là.

Par contre sur les patrouilles mixtes qui sont déjà installées, c'est vrai qu'il y a un vrai questionnement sur le manque et sur le non-armement des policiers municipaux parce qu'on a toujours cette police à deux vitesses, c'est-à-dire que quand vous avez des policiers nationaux qui patrouillent avec des policiers municipaux, certains sont armés, d'autres ne le sont pas. Comment vont faire les policiers municipaux lorsqu'un jour ils seront confrontés à un réel danger ? Comment vont-ils devoir se protéger, est-ce qu'ils devront se mettre derrière le policier national ? C'est un vrai questionnement.

J'en veux aussi pour preuve par rapport à certaines festivités qui vont commencer à démarrer avec les grandes braderies, avec ces grandes actions-là, quand on va avoir des policiers municipaux qui vont être en faction à l'entrée de certains points de vigilance, avec seulement des barrières ou des véhicules qui vont bloquer les accès, et qu'on peut se retrouver -je n'espère pas en tout cas- mais on peut éventuellement se trouver confronté à ce qui s'est passé sur Nice dernièrement avec le drame que l'on a pu connaître ; le fait que nos policiers municipaux ne soient pas armés c'est un vrai questionnement. En tout cas, ce n'est pas pour refaire le débat mais je pense qu'effectivement cette convention ne va pas encore assez loin de notre point de vue, même s'il y a des éléments importants qui sont portés ici avec les caméras.

M. LE MAIRE : A Nice la police municipale était armée, ça n'a malheureusement rien empêché et dans la plupart des cas de terrible terrorisme, il y avait des policiers armés qui étaient là mais qui ça n'a rien changé. Et je pense que s'il y a des dangers patents, ce ne sont même pas nos policiers, ce sont les militaires, c'est Vigipirate qui est là ; ils sont très présents à Besançon.

On ne va pas refaire le débat par rapport à ça.

Je pense que c'est apprécié par l'ensemble et ça protégera tout le monde, aussi bien les personnes qui seront interceptées que nos policiers et je vais passer la parole à Danielle POISSENOT.

J'ajoute aussi que les caméras se mettent sur les voitures et ça permettra aussi de filmer depuis les voitures de police municipale et d'établir des preuves incontestables pour la justice avec entre autres la possibilité d'avoir une lutte efficace contre les rodéos, les deux-roues dans les quartiers puisque maintenant le Parquet accepte de faire en sorte qu'on considère que c'est de la mise en danger d'autrui et que c'est donc poursuivable, et donc punissable.

Mme Danielle POISSENOT : Pour répondre en partie à M. FAGAUT, sur l'arme, le port d'arme, nos policiers sont quand même armés par un PIE. Aujourd'hui, ils ont quand même ce pistolet à impulsion électrique qui leur sert, quand même, d'arme qui n'est pas une arme létale mais qui est une arme. Et j'en veux pour preuve que jusqu'à présent, depuis que les policiers sont dotés de cette arme, sont partis en formation, donc aujourd'hui sont complètement opérationnels pour porter cette arme, un policier ne l'a sortie qu'une fois. Et, pour la personne qui était en face de lui, le fait de voir les deux points rouge et vert a complètement dissuadé immédiatement l'agressivité de cette personne.

En fait, ça répond quand même, en tout cas, au besoin du policier aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Malheureusement il n'y a pas de risque zéro même quand on est lourdement armé, puisque les militaires de Vigipirate lourdement armés ont aussi été attaqués.

Mme Danielle POISSENOT : Je vais profiter simplement de cette délibération pour faire un petit bilan de ce qui a été fait depuis le début de 2001 mais surtout depuis 2014 en ce qui concerne la police municipale.

Les effectifs de la police municipale en 2001 étaient de 45 ; ils sont passés aujourd'hui à 56 plus 3 policiers qu'aujourd'hui vous avez validés. Nous en recruterons 3 en 2018, et nous en recruterons encore 5 en 2019. À l'issue de ce mandat, nous aurons 67 policiers municipaux.

Les ASVP, nous en avons 0 en 2001, nous en avons 2 en 2004 et nous en avons 13 en 2017. Il faut savoir aussi que les ASVP permettent de dégager les agents de police municipale pour les missions de surveillance de stationnement, pour des missions de surveillance sur l'espace public, ce qui permet aux policiers municipaux d'être totalement opérationnels sur le terrain aujourd'hui.

En 2001, évidemment 0 opérateur vidéo. Nous en avons 3 en 2013. Nous en avons 9 aujourd'hui, 9 opérateurs vidéo avec un fonctionnement du CSU qui fonctionne sept jours sur sept de 11 h 30 à 2 h 45 du matin. Et en cas exceptionnel demandé par la police nationale, le CSU peut être réouvert.

La police de proximité : aujourd'hui nous avons fait un gros, gros effort sur la police de proximité puisque sur Planoise nous avons 8 brigades qui tournent deux fois, deux brigades le matin et deux brigades l'après-midi et ces brigades sont opérationnelles de 7 h du matin à 19 h 30 sans interruption. Donc aujourd'hui on a une police de proximité sur les quartiers de la ville mais aussi effectivement sur Planoise qui est renforcée.

Sur les dotations : dotation en matériel : depuis 2014, nous avons renouvelé un certain nombre de véhicules bien évidemment. Nous avons doté la police municipale d'un pistolet à impulsion électrique, nous les avons dotés d'un bâton télescopique également, avec les formations qui vont avec, aussi bien les PIE que les bâtons télescopiques. Nous avons aussi généralisé le port du gilet pare-balles pour les policiers municipaux mais aussi pour les ASVP.

Dès l'instant où nous avons un pistolet à impulsion électrique nous avons l'obligation de renforcer la sécurité des locaux, donc nous avons aménagé une armurerie sécurisée pour accueillir les pistolets à impulsion électrique. Nous avons aussi mis en sécurité les locaux du service en tenue avec des barreaux de sécurité, des caméras pour l'entrée, le cloisonnement du poste accueil, chef de poste. Ce sont tous des travaux qui ont été faits en fonction de l'évolution de la mise à disposition d'outils supplémentaires de la police municipale et aussi, bien sûr, des agents municipaux pour leur protection notamment.

M. LE MAIRE : Merci. D'ailleurs cela pose la question de la police de proximité qui a été supprimée. J'espère que cette police que le Président de la République met en place, une police de sécurité quotidienne -c'est comme ça qu'on l'appelle- sera effectivement mise en place. Je pense que c'est une erreur effectivement d'avoir supprimé la police de proximité. Et je pense et j'espère que cela pourra être fait parce que la police de proximité ou cette police de sécurité quotidienne développe une connaissance approfondie des habitants, des territoires et cette police devra avoir au moins deux principes : être présente et être ferme. Je crois que là aussi il faut être ferme et c'est la tolérance zéro et elle devrait pouvoir, sous le contrôle des juges, éloigner les

personnes délinquantes de zones où elles posent des problèmes. C'est quelque chose qui, j'espère, sera fait très rapidement, en tout cas c'est un engagement.

Je me souviens quand même que la police de proximité -on avait nous-mêmes investi-, il y avait quatre ou cinq commissariats de police : un place Risler, un à Montrapon, un à Palente-Orchamps, un à Clairs-Soleils et je ne sais plus où étaient les autres et malheureusement -il me semble que c'est Jean-Pierre CHEVENEMENT qui avait mis cela en place si je me souviens bien- ça a été supprimé avec les conséquences que l'on sait.

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais revenir sur deux points : le premier quand vous parlez de la police de proximité qui a été supprimée, certes c'était certainement une erreur, en tout cas à l'époque, mais je n'ai pas souvenir qu'elle ait été rajoutée, en tout cas, sur ces 5 dernières années où ça aurait pu être fait.

M. LE MAIRE : On aurait pu corriger votre erreur, oui, c'est vrai.

M. Ludovic FAGAUT : L'erreur effectivement aurait pu être corrigée mais néanmoins celle-ci n'a pas été faite. Je ferme la parenthèse.

Juste une petite question, enlevez-moi d'un doute : les pistolets à impulsion électrique, chaque policier municipal quand il sort en a un ?

M. LE MAIRE : Oui, par équipe, un pour deux.

Mme Danielle POISSENOT : C'est obligatoire.

M. Ludovic FAGAUT : Pourquoi je vous pose la question, elle n'est pas naïve ma question c'est parce que je savais bien que c'était par équipe, qu'il y avait un pistolet à impulsion électrique par équipe. Ça apporte bien aussi cette difficulté à ceux qui n'en ont pas.

M. LE MAIRE : Non, Monsieur FAGAUT, vous allez vous enfoncer là, c'est parce qu'il faut qu'il y ait une personne qui ne soit pas armée pour pouvoir maintenir la personne.

M. Ludovic FAGAUT : Je sais parce que l'on a déjà échangé en commission sur tout cela.

M. LE MAIRE : Eh bien, alors, pourquoi posez-vous la question ?

M. Ludovic FAGAUT : Tout ça pour dire qu'effectivement, à un moment donné, même si c'est la règle pour qu'effectivement l'autre personne puisse tenir et immobiliser, etc., néanmoins celui qui peut être en capacité de réagir avec le pistolet à impulsion électrique, s'il ne l'a pas sur lui à ce moment-là, ça va bien poser un questionnement.

Mme Danielle POISSENOT : Non, ils sont toujours deux !

M. Ludovic FAGAUT : Bref, on ne se comprend pas par rapport à ça. Ce que je veux dire, effectivement, il y a une personne qui doit être en capacité de maîtriser le contrevenant.

M. LE MAIRE : C'est le maîtriser lorsqu'il a été touché par le pistolet.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, d'accord, mais la personne qui a le pistolet à impulsion électrique, si lui n'est pas en capacité de déclencher pour x raisons alors que l'autre l'était mais qu'il n'a pas ce pistolet, ça pose vraiment un problème.

Voilà, c'était ça le sens de mon intervention.

M. LE MAIRE : Ecoutez, il y a des réglementations qui existent. On va respecter quand même, je me tourne en direction du Directeur de la Sécurité publique qui est là, il y a un certain nombre de choses qui existe, voilà, les règles sont celles-ci, on les respecte. C'est comme quand on me pose aussi la question : «est-ce que les caméras-piétons tourneront tout le temps ?» Avant que vous ne posiez la question, je vais vous répondre, c'est interdit par la loi, elles ne peuvent pas tourner tout le temps donc ce n'est pas la peine qu'on pose la question. Sachez simplement qu'elles tournent tout le temps en fait mais elles n'enregistrent pas tout le temps. Lorsqu'on les déclenche, d'une part elles enregistrent, elles conservent en mémoire les 30 secondes avant et quand on la coupe, elles gardent en mémoire les 30 dernières secondes. Il y a donc en plus de l'intervention une minute avec une lampe rouge qui s'allume, et je crois un message vocal -c'est le policier qui le dit- la lampe s'allume et c'est filmé avant. On respecte la loi puisque cette possibilité d'avoir des caméras-piétons n'existe que depuis décembre 2016, donc on n'a pas perdu beaucoup de temps et là nous en avons acheté 40 alors que nous savons que nous avons une capacité de déploiement maximum de 36 personnes. Il y en a donc 4 qui sont en réserve si je puis dire.

Quant au pistolet électrique, on vous a répondu. Je ne vous répondrai pas pour ne pas insister mais effectivement on aurait pu rétablir la police de proximité que vous avez supprimée mais il est vrai qu'on a déjà rétabli, par rapport aux 15 000 postes de policiers, une dizaine de milliers de postes de policiers et de gendarmes d'ailleurs, et qu'il est prévu aussi de continuer à remettre les postes qui ont été supprimés parce que c'était là une bien mauvaise économie ; ça s'accompagnera aussi de postes nouveaux au niveau de l'Education Nationale dans les zones prioritaires, vous le savez.

M. Philippe MOUGIN : Je ne veux pas raviver les douleurs et les polémiques, vous parliez donc des gens armés qui malheureusement avaient été victimes des «sauvages» à Paris, notamment aux Champs-Élysées. Je me dis qu'heureusement que ses collègues étaient, eux, armés sinon l'auteur aurait pu vider la totalité de ses cartouches sur tout ce qui bougeait. Voilà, ça c'est la première chose.

Et la deuxième chose, pour le PIE, je pense que c'est une bonne chose et en aparté vous parliez de gilets pare-balles, ça veut dire que vous acceptez l'idée que nos policiers municipaux puissent être agressés par des auteurs armés d'arme à feu, donc ceci nécessite une défense proportionnelle à l'attaque et je pense de nouveau que l'armement des policiers municipaux est obligatoire dans ces périodes qu'on vit actuellement.

M. LE MAIRE : Écoutez, on a déjà fait de grands débats là-dessus ; on ne va pas les refaire. Maintenant je vais mettre ce rapport au vote.

Ce sera opérationnel d'ici 15 jours - un mois, il faut qu'on les achète.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 4. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 16

Acquisition de caméras-piétons pour les agents de police municipale - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 17

Centre Technique - Restructuration de l'atelier de maintenance automobile - Signature de la convention de répartition financière

«M. LE MAIRE : Des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 18

Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Automobile et Logistique - Information

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser par rapport à cela ? Il n'y a pas de vote puisque c'est une note d'information».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 19

Ex-Bâtiment CNRS - Bail emphytéotique au profit de la COMUE, 32 avenue de l'Observatoire

«**M. LE MAIRE** : L'ex-bâtiment du CNRS est revenu à la Ville, on propose un bail emphytéotique au profit de la COMUE -c'est la Communauté Universitaire d'Etablissements- dont le siège de la Région académique est à Besançon, au 32 avenue de l'Observatoire.

Nous avons déjà une convention, vous le savez, avec ce qu'on appelle la Maison du Directeur qui est de l'autre côté de la route. Là, c'est le bâtiment du CNRS, c'est où il y avait par le passé FEMTO-ST, me semble-t-il.

Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à cela ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 20

Maison du Directeur - Bail emphytéotique au profit de la COMUE, 43 avenue de l'Observatoire

«M. LE MAIRE : J'imagine que le vote est le même. Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 21

Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2017

«M. LE MAIRE : Ce sont des travaux de mise en conformité. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 22

Forêts communales - Forêt de Chailluz - Mise en place de circuits VTT dans le cadre du schéma de randonnées pédestres et VTT du Grand Besançon

«**M. Ludovic FAGAUT** : Je voudrais profiter de ce point 22 pour parler de la forêt de Chailluz parce qu'au détour de mes différentes rencontres sur le terrain, que ce soit avec les agents de l'ONF, que ce soit avec l'ACCA, que ce soit éventuellement aussi avec des Associations de randonneurs, on peut s'apercevoir que la forêt de Chailluz -en tout cas sur cet hiver- a souffert quand même de pas mal de coupes dans les différentes parcelles que l'on peut connaître, vous le savez très bien. La forêt de Chailluz c'est 1 600 hectares et on a pu observer que plus de 176 coupes de bois, d'environ entre 8 et 10 hectares par coupe de bois, ont été coupées sur cet hiver.

Alors beaucoup de personnes s'interrogent. On m'a questionné par rapport à cela, ce qui représente quasiment entre 180 et 200 hectares de bois coupés sur cette année sur la forêt de Chailluz. J'ai même pu prendre des photos parce qu'on estime à peu près à 10 000 stères de bois qui sont sur les chemins dans la forêt, plus là-dessus, si vous ajoutez les coupes qui ont été réalisées sur ces 3 dernières années, il y a un vrai questionnement par rapport à notre forêt et je voulais vous interpeller par rapport à cela et avoir éventuellement un brin de réponse sur ce qui passe dans la forêt de Chailluz.

M. LE MAIRE : Je vais demander à l'Adjointe de répondre, elle sait ça certainement mieux que moi.

Mme Anne VIGNOT : Vous avez donc tous l'occasion de voter régulièrement les assiettes, c'est-à-dire justement la façon dont on intervient sur les forêts et sur les parcelles qui sont désignées tous les ans, c'est un programme. C'est un programme qui prend en considération le renouvellement de la forêt, qui prend en considération la vente, ou du bois énergie ou du bois pour le meuble, bois d'œuvre, et donc nous avons une production qui est travaillée sur un plan d'aménagement de la forêt qui est traité sur 20 ans. Nous sommes en fin de plan d'aménagement. Nous sommes en train de...

Mais si ça ne vous intéresse pas ce que je suis en train de vous dire, c'est peut-être...

M. Ludovic FAGAUT : J'entends.

Mme Anne VIGNOT : Je ne sais pas, moi, je n'ai pas l'habitude de parler avec des gens et discuter avec d'autres. Non mais j'ai répondu, si ça n'intéresse pas plus que ça !

M. LE MAIRE : Non, mais... Monsieur FAGAUT, on est d'accord... vous posez une question, ayez l'amabilité d'écouter et de regarder la personne qui vous répond ! Je ne veux pas vous donner de leçon mais vous qui êtes un enseignant, vous devriez quand même, au moins, apprendre... j'espère que vous apprenez ça à vos élèves dans vos collèges que quand on leur parle, ils posent des questions, on leur répond...

M. Ludovic FAGAUT : Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous.

M. LE MAIRE : Je ne vous donne pas de leçon, ne vous énervez pas. Je suis calme moi, regardez ; regardez comme je suis calme et comme je suis heureux aussi parce que je ne vous l'ai pas dit mais je suis quand même heureux ! Et je vais vous dire quelque chose, Monsieur FAGAUT vous n'arriverez pas à briser ma joie. Voilà ! Vous n'y arriverez pas, ni mon bonheur teinté d'espérance, vous n'y arriverez pas ! Je dis simplement, qu'on le sache, que la ville entière le sache : je suis heureux !

Et moi je vais vous dire une chose, ce qui me plaît aujourd'hui, c'est que même de vos amis politiques disent «écoutez, on a une chance de changer», même M. CROIZIER l'a dit, on a un jeune Président, on a une chance, donnons-lui sa chance ! Oui, donnons-lui sa chance avant déjà de le critiquer ! J'espère qu'il aura sa chance.

Je dis simplement, je ne veux pas vous donner de leçon, je ne me permettrais pas. Simplement, quand vous posez une question, la moindre des choses c'est quand même quelque part d'écouter la réponse de l'Adjointe.

Monsieur BONNET, qui va me faire une grande leçon, qui va dire que je fais de la politique nationale au Conseil Municipal. C'est ça que vous allez me dire, Monsieur BONNET, non ?

M. Pascal BONNET : Vous êtes enthousiaste et on est heureux pour vous.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas enthousiaste, je n'ai pas dit ça.

M. Pascal BONNET : L'âge du Président de la République est un élément très médiatisé, Ludovic FAGAUT a sensiblement le même âge, donc c'est très bien.

M. LE MAIRE : Je veux simplement dire que je suis heureux, je suis fou de joie, je suis confiant mais vigilant parce que je sais que ce sera dur. Je ne suis pas comme ça, complètement fou, sur un petit nuage. Je dis : «au moins donnons une chance».

Allez, on va revenir à la forêt de Chailluz quand même.

Mme Anne VIGNOT : Donc la forêt de Chailluz ce sont entre 3 000 et 4 000 tonnes qui sortent de cette forêt et donc ça participe encore une fois à un travail réalisé avec les agents de l'ONF qui d'ailleurs va être renouvelé, c'est ce que j'étais en train de vous dire. Nous allons sur une programmation à 20 ans. Et pour ce faire nous allons réunir des universitaires, les experts de l'INRA, les experts de l'ONF, nous allons réunir les usagers. Nous allons mettre en place tout un système qui permettra non seulement de voir dans quel état elle se trouve aujourd'hui, face d'ailleurs à des pressions qui sont du domaine du changement climatique, mais aussi justement aux orientations qu'on veut lui donner parce que nous allons sans doute être amenés à changer de type d'espèces que l'on installera dans cette forêt. Parce que je ne vous cacherais pas que c'est une forêt qui, si elle s'est installée maintenant depuis de fort nombreuses années, c'est une forêt qui au départ n'était pas aussi étendue et qui s'est étendue du fait qu'il y a beaucoup moins de pressions qu'il y a déjà quelques siècles.

Donc nous sommes sur un capital pour la Ville de Besançon, un capital qui a trois dimensions : la première c'est la productivité de cette forêt, la deuxième c'est la biodiversité qu'elle maintient et qu'elle assure et la troisième c'est la possibilité d'offrir des usages de loisirs dans cette forêt.

Et donc vous serez invité, Monsieur FAGAUT, à participer à ce groupe de travail si vous tenez à vous intéresser au devenir de cette forêt. Ça ne me posera aucun problème, de toute façon nous en discuterons avec des spécialistes.

M. LE MAIRE : Très bien.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 23

Convention relative à la mise à disposition des services municipaux pour la modification de l'éclairage du stade municipal de Saint-Vit

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 24

Convention relative à la mise à disposition des services municipaux auprès de la CAGB pour la restructuration de l'éclairage extérieur du dépôt bus sis 5 rue Édouard Branly à Besançon et l'étude d'opportunité de l'extinction de la rocade Nord-Ouest

«**M. LE MAIRE** : Je dirais même, de partie de la rocade Nord-Ouest. Je crois que ce qui a été dit, c'est qu'on regardait si éventuellement on ne pouvait pas éteindre à partir de 2 h du matin ou 1 h du matin, on aura l'occasion d'en reparler. Ce n'est pas le sujet de ce soir, ce n'est pas forcément tout, on avait parlé de laisser les carrefours, il y a toute une étude qui est réalisée. Pour l'instant, on n'est pas encore à prendre des décisions. On en reparlera ici lorsque nous serons en phase décisionnelle.

Sur ce point y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 25

Principe de transfert partiel des routes départementales RD 70 et 683 dans les secteurs Léo Lagrange, Gibelotte, rue Voirin, Place Leclerc et avenue de la Paix

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Ça a été négocié avec le Conseil Départemental».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 26

Transport en commun en site propre - Gestion des eaux pluviales - Convention financière entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 27

Réalisation d'un espace dédié au transport scolaire rue des Courtils - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : C'est une demande ancienne dans le quartier, en tout cas il y a des travaux à faire avec entre autres la Région, le Département. Il faut discuter de tout cela, c'est compliqué sur le secteur.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 28

Fontaine Ecu-Chailot - Délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication - Conventions avec le SYDED et Orange

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions, d'abstentions ? 2 abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 29

Projet Urbain de Quartier Durable des Vaîtes - Acquisition d'un terrain sis 3 Chemin de Brûlefoin à M. Pierre CHEVASSU

«**M. Pascal BONNET** : Juste pour dire que sur les trois points relatifs aux Vaîtes on s'abstient dans la continuité des débats antérieurs aussi.

M. LE MAIRE : D'accord, c'est cohérent.

M. Philippe GONON : Simplement, si vous le permettez sur le point 31, nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Nous sommes aux 29 et 30.

M. Philippe GONON : Pascal a parlé de trois points, moi, je dis sur le troisième...

M. LE MAIRE : J'ai parlé de deux, les 29 et 30. D'accord.

Sur le 29, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? 14 abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 30

Projet Urbain de Quartier Durable des Vaîtes - Acquisition de deux parcelles de terrain sises 2 rue Anne Frank à Grand Besançon Habitat

«M. LE MAIRE : C'est le même vote pour tout le monde ? Donc 14 abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 31

Rétrocession de terrains situés dans le périmètre de la ZAC «Les Vaîtes» au profit de la SPL Territoire 25

«**M. LE MAIRE** : Pour ce point 31, c'est le même vote moins 4, donc 10 abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 32

Subvention au Centre de Soins et de Réadaptation «Les Tilleroyes»

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 33

Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Subvention annuelle au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

«**M. Philippe GONON** : Traditionnellement sur ce genre de demande de subvention je vote de façon négative. Ceci dit, j'ai entendu dimanche soir le discours du nouveau Président de la République, Emmanuel MACRON, qui m'a séduit dans sa partie «Appel à la paix, à la compréhension entre les peuples», et à la fois son appel à une opposition constructive, voire même une participation positive à un certain nombre de dossiers. Ce genre de dossier, la paix en Palestine et en Israël me semble être un dossier sur lequel il peut y avoir consensus.

M. LE MAIRE : Vous m'en voyez ravi.

M. Philippe GONON : Simplement, Monsieur le Maire, si vous permettez, j'ai fait un tout petit relevé -quand même-, avant de prendre la parole ce soir, du nombre de subventions que nous avons versées à Israël et à la Palestine depuis notre élection en 2014. J'en ai trouvé 7 pour la Palestine, 0 pour Israël. J'ai trouvé 74 200 € pour la Palestine, 0 € pour Israël.

Alors, ce que je vous propose, Monsieur le Maire, je change mon vote, je vote ce soir pour cette subvention, en contrepartie vous nous dites : «OK, on essaie de rétablir l'équilibre entre l'effort que nous faisons pour la Palestine et l'effort que nous faisons pour Israël». Ce serait un traitement juste et équitable tel que l'a demandé le Président de la République.

M. LE MAIRE : Je vais laisser Rémi STHAL vous répondre, parce qu'il connaît ça dans le détail. Je suis allé une fois à Aqabat Jaber. Nous avons une ville jumelée, nous sommes allés dans cette ville jumelée. La coopération ça ne fonctionne pas très, très bien pour différentes raisons... il y a des villes où ça marche bien, d'autres où ça ne marche pas. Mais on subventionne, par exemple là-bas une association qui s'appelle Hand in Hand, qui était donc en Israël mais qui permettait l'accueil dans des classes uniques d'enfants à la fois et Palestiniens et Israéliens ; c'était quelque chose qui était assez remarquable.

Donc, maintenant sur le détail, je laisse notre spécialiste local Rémi STHAL en parler.

M. Rémi STHAL : Concernant le dossier de coopération décentralisée avec la Palestine, c'est vrai qu'on a souvent déjà discuté de ces votes de refus systématique.

Maintenant, moi je vous invite quand même à aller en Israël et en Palestine au moins une fois et voir, constater un petit peu le déséquilibre réel qu'il y a sur place. Et là, je note que nous, la coopération décentralisée, avec la coopération que l'on a -vous parlez de chiffres mais je ne vais pas reprendre les chiffres- mais si je regarde les axes de coopération, je vais prendre simplement le volet Eau-Assainissement, par exemple : l'Eau et l'Assainissement, en Palestine l'eau est confisquée par les Israéliens. Donc, il faut bien aider les Palestiniens à gérer l'eau, le peu d'eau qu'il peut y avoir et les aider financièrement parce que sinon ils n'auraient absolument pas d'eau, ni de réseau d'assainissement.

Je prends aussi un autre volet de coopération, le volet tourisme : le tourisme en Israël et en Palestine est confisqué, notamment en Palestine, et uniquement dirigé par les agences israéliennes. Donc au niveau capacité de tourisme et de récolte financière sur place pour les habitants, que ce soit au camp ou ailleurs d'ailleurs, il n'y a absolument pas de possibilité, d'où l'intérêt que l'on a de faire ces coopérations décentralisées au niveau du tourisme, notamment le sentier de randonnée qui a été cogéré, co-créé par 16 collectivités dont huit nationales françaises, y compris Besançon. Entre parenthèses, au niveau du Consulat à Jérusalem, la Ville de Besançon est absolument citée en exemple par rapport à son soutien au niveau de la Palestine et du tourisme en Palestine.

Et il y a aussi les échanges de jeunes qui est le troisième volet de la coopération actuelle. Les jeunes de Palestine ne peuvent absolument pas sortir du territoire si ce n'est qu'avec des autorisations qui sont données au compte-gouttes et l'intérêt de la coopération décentralisée, c'est aussi de pouvoir permettre aux jeunes Palestiniens de pouvoir tout simplement sortir du territoire en toute honnêteté, toute simplicité pour pouvoir faire soit des études ou découvrir autre chose, découvrir le monde parce que là-bas ils ne peuvent pas sortir, c'est une prison. Je vous invite vraiment, au moins une fois à aller faire le sentier du camp... le sentier d'Abraham, par exemple et vous verrez par vous-même le déséquilibre qu'il y a. Alors au niveau financier, vous dites qu'il n'y a pas d'aide pour Israël, honnêtement sans parler d'antisémitisme du tout, parce que je ne le suis pas du tout, mais le déséquilibre il y est. Donc une aide de coopération ne peut pas se faire forcément de manière équilibrée avec un pays qui séquestre les besoins et les capacités d'un autre pays. Et la paix, comme vous dites, je pense qu'effectivement on peut être optimiste mais ça va être compliqué. Allez voir les colonies actuelles qui se montent, franchement, il faut absolument aller voir là-bas.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, en tout cas je vous confirme que d'abord je suis ravi de votre appréciation positive et je suis prêt à travailler -quoi qu'en disent certains de vos amis- sur des sujets avec vous tous à partir du moment où ce sera constructif.

M. Philippe GONON : Simplement deux brèves réponses, parce que je ne voudrais pas polémiquer sur ce sujet. Après la guerre qui a opposé un certain nombre de fractions rivales au Liban, j'étais un des premiers à y retourner avec un de mes agents qui était un musulman Libanais qui travaillait pour notre société au Liban et je lui ai demandé de me faire visiter notamment la partie Sud, la partie Sud où se trouvent justement ces fameux souterrains qui piquent l'eau et qui la détournent des zones occupées par vos amis palestiniens. Et je dis simplement la chose suivante : c'est que quand on a effectivement visité -à l'époque il y avait encore les Syriens qui avaient mis leurs bottes de fer sur le Liban- quand vous avez effectivement visité et que vous avez compris la situation dans laquelle les populations sont prises en otage par des puissances que je ne citerai pas, vous avez ce sentiment qu'il faut avoir une attitude ferme, certes, mais juste et équilibrée entre les parties pour rétablir -et ça va être très, très dur, j'en suis intimement persuadé- pour rétablir une paix que demandent les habitants, les lambdas, les petites gens.

Donc, j'y suis allé, j'ai vu, je pense avoir compris un certain nombre de choses et je dis que nous devons, nous avons ce devoir moral de rétablir un équilibre pour essayer de favoriser un rapprochement entre ces deux peuples.

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Christophe LIME, ce que je tiens à rappeler, chaque fois que j'ai eu à intervenir sur ce domaine ou à parler de ce sujet, j'ai toujours dit que le Maire de Besançon n'était pas un Ministre des Affaires Etrangères, ça se saurait, mais quel est notre rôle ? C'était, effectivement, de faire en sorte que l'on puisse participer au rétablissement du dialogue. C'est ce que vous dites, c'est ça. Et quand nous subventionnons par

exemple Hand in hand, on subventionnait cette association, c'était dans le cadre d'un dialogue franco-palestinien. Nous n'avons pas, nous, à juger ce qui est bon ou ce qui est mauvais. Par contre lorsqu'il y a des atteintes aux libertés individuelles, par exemple, on se doit de le dire. C'est ça, on a toujours voulu avoir cette position équilibrée.

Cela dit, vous savez, moi, je suis allé au camp d'Aqabat Jaber une fois, c'est quand même assez compliqué déjà pour y aller. Je crois que Christophe était avec moi. Ce n'est même pas facile pour repartir, c'est assez compliqué.

Ce que je veux dire par rapport à ça, c'est que je peux comprendre que l'on puisse effectivement aider le camp palestinien à mettre en place un réseau d'eau ou un réseau d'assainissement parce qu'il n'y a rien, il n'y a rien. C'est très émouvant, sans prendre parti après pour le reste.

Christophe tu t'en souviens quand nous étions là-bas ensemble ?

M. Christophe LIME : Oui Monsieur le Maire, je me souviens d'un passage assez inédit dans le retour de l'aéroport où il me semble que les douaniers israéliens ont dû vous garder à peu près une heure ou une heure et demie, donc ça montre la réalité des choses.

Moi, je note avec satisfaction que vous évoluez par rapport à ça. Je pense que c'est un dossier que j'avais lancé avec Sébastien MAIRE que je tiens à saluer, parce qu'il y a 15 ans, sur ces coopérations, dans cet état d'esprit, c'est-à-dire que l'état d'esprit qu'on avait sur la coopération avec le camp d'Aqabat Jaber, c'était bien entendu tout ce qu'a dit Rémi et, moi je partage tout à fait tout le lien qu'il peut y avoir dans le cadre de la coopération. Mais cette coopération a quelque chose d'assez symbolique, c'est qu'on n'oublie pas ce qui se passe là-bas parce que trop souvent on considère que le conflit israélo-palestinien est rentré dans une espèce de conflit qui va durer pendant des années et des années, qu'il n'y aurait pas de solution par rapport à ça et qu'à partir de là on considérerait qu'on n'a plus à s'en occuper.

Donc, notre coopération est équilibrée parce que je pense qu'on n'a jamais, à l'intérieur de ce Conseil Municipal, donné un certain nombre d'appréciations négatives d'un côté comme de l'autre et notre volonté c'était la recherche de la paix avec tout ce que ça pouvait comporter. Mais j'attire quand même votre attention sur le fait qu'il y a assez peu de pays dans le monde qui ont des injonctions de résolutions de l'ONU qu'elles ne mettent pas en œuvre et qu'il n'y ait aucune sanction. C'est assez rare et il faut le noter, c'est-à-dire qu'il y a des niveaux de résolutions extrêmement précis pour la résolution de la paix, c'est-à-dire qu'il suffirait d'appliquer les résolutions de l'ONU, et pour les appliquer on sait qu'il faut un certain nombre de pressions diplomatiques, voire autres, parce qu'on sait qu'une résolution de l'ONU, on sait qu'un certain nombre de pays malheureusement «s'assoient dessus» mais là on a quelque chose qui est réglementé, qui a fait un certain nombre d'appréciations sur le fait de retrouver une paix équitable à l'intérieur de ce pays. Donc cette coopération a cette valeur juridique.

Un autre point, j'attire aussi l'attention puisque depuis quelques jours, en Palestine, puisque vous saurez qu'il y a plusieurs centaines de prisonniers palestiniens qui sont pendant de longs mois, voire de longues années à l'intérieur des prisons israéliennes, sans aucun jugement. C'est un fait, là aussi, reconnu, qui est totalement intolérable et il y a 1 500 prisonniers palestiniens qui ont engagé le 17 avril une grève de la faim dont personne ne parle ; 1 500 prisonniers palestiniens ont engagé une grève de la faim et personne n'en parle au niveau international pour pouvoir dénoncer un certain nombre de rapports à l'intérieur de ces prisons qui ne sont pas dignes du XXI^{ème} siècle.

Donc on souhaitait, lors de ce Conseil Municipal, attirer l'attention, on espère que les autorités et le futur Président de la République et le futur Gouvernement auront une attitude je dirais plus beaucoup plus volontariste que depuis quelques mois sur ce dossier et que la France a été souvent à l'initiative d'un certain nombre de conférences au moins pour pouvoir attirer l'attention et chercher un certain nombre de solutions.

Donc j'ose espérer que dans les premières décisions qu'il pourrait y avoir du futur Gouvernement, il y aura une volonté de résoudre ce conflit qui est à l'origine d'autres conflits. C'est-à-dire qu'on sait très bien que tant qu'on n'aura pas réglé ce conflit entre Israël et la Palestine, on sait qu'on amène un certain nombre de tensions à l'intérieur du Proche-Orient qui amènent un certain nombre de dégradations, y compris sur d'autres pays.

Donc, voilà je voulais attirer cette attention d'un travail assez important, remarquable. Et je peux vous assurer que lorsque les Palestiniens sont venus ici et que le Maire a signé l'accord de jumelage avec le camp palestinien, ils avaient une très grande fierté d'avoir le drapeau palestinien à l'effigie de notre mairie et c'était une vraie reconnaissance du futur État Palestinien qui a tout autant le droit d'exister que l'État Israélien.

M. LE MAIRE : Après on ne va pas rentrer dans un discours politique !

M. Philippe GONON : Juste pour vous dire, je change ma position, effectivement je passe de négatif à neutre, si je puis me permettre, avec ce souhait très fort de voir dans les mois qui viennent des positions évoluer aussi de votre côté.

M. LE MAIRE : Non mais nos positions, on vous l'a expliqué, elles sont toujours équilibrées. Nous sommes là pour faciliter le rapprochement des idéaux, le rapprochement des peuples.

Je ne vais pas vous faire croire que je vais partir en mission diplomatique là-bas. Non, ce n'est pas à nous de le faire mais on est là pour favoriser le dialogue.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Le reste est pour».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 34

Subventions à des classes transplantées et à diverses associations

«**M. LE MAIRE** : Pas de questions ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 35

Fête de la Musique 2017 - Dispositif Emergences 2017 - Attribution de subventions aux associations culturelles

«M. LE MAIRE : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 36

Congrès - Attribution de subvention - 3^{ème} répartition au titre de l'année 2017

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 37

Subventions à des associations sportives

«M. LE MAIRE : Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 38

Comité des Fêtes - 40^{ème} édition du carnaval de Besançon - Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle

«**M. LE MAIRE** : C'est lié entre autres à la mise en place d'un système de sécurité pour le carnaval qui a d'ailleurs déjà eu lieu.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 39

Autorisation de lancement et de signature des marchés pour le Département Eau et Assainissement

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2 abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 40

**Acquisition de fourniture d'habillement général et articles chaussants -
Groupement de commandes et signature des marchés**

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? 2 abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Question n° 41

Permis de végétaliser - Programmes de développement des Espaces Végétalisés et Partagés de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

La séance est levée à 18 h 20.